



MINISTERE DE L'INTERIEUR

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT

**CIV 00051597 : PROGRAMME D'APPUI A LA DECENTRALISATION,  
AU DÉVELOPPEMENT LOCAL ET À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX,  
en capitalisant sur le développement de la Coopération Décentralisée en Côte d'Ivoire**

**Résumé exécutif :** Le Programme des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire (PNUD) a, dès 2003, entrepris la formulation et la mise en oeuvre d'un programme d'appui au développement local et à la consolidation de la paix, pour contribuer à une opérationnalisation plus effective des processus de décentralisation, une priorité du gouvernement ivoirien. Fondé essentiellement sur l'approche du développement humain et le renforcement des capacités des acteurs du développement local, le programme considère que les processus de participation effective des populations à la gestion des affaires publiques, l'appropriation/internalisation et la mise en oeuvre effective des outils par les acteurs locaux, devraient faciliter la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, la sortie de crise, et la progression vers l'atteinte des objectifs du Millénaire. La commune, considérée comme l'entité décentralisée la plus proche des communautés locales constitue le point d'entrée principal du programme.

Sur requête de la fédération des communes ivoiriennes (UVICOCI) et compte tenu des contraintes à la mise en œuvre du programme, inhérentes à la période de crise, le PNUD a dès 2005, fait le choix d'appuyer l'opérationnalisation de la décentralisation, à travers un projet d'appui au développement de la Coopération Décentralisée. Il s'agissait d'explorer cette voie stratégique pour mobiliser les ressources et partenariats nécessaires au développement local, eu égard aux effets de la crise sur la coopération internationale.

Le projet a été exécuté avec l'implication effective des faitières que sont l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDICI), avec la tutelle (Ministère de l'Intérieur), et dans le cadre d'un partenariat technique avec la MACOM mis en place dans le cadre d'un projet financé par la Banque Mondiale.

Dans ce cadre, outre l'appui à la définition d'un cadre institutionnel pour optimiser les résultats de la Coopération décentralisée, des appuis ont été fournis pour : (i) faciliter l'implication des collectivités dans le processus de sortie de crise (redéploiement de l'administration locale et participation des collectivités territoriales à l'organisation des audiences foraines), (ii) réaffirmer le rôle des élus locaux dans la fourniture des services de proximité et la cohésion sociale, (iii) faciliter le bilan-diagnostic sur l'état d'avancement et les perspectives des processus de décentralisation en Côte d'Ivoire (Etats Généraux de la décentralisation, appui au processus de finalisation des textes permettant l'opérationnalisation de la décentralisation (Arrêtés, Décrets). Ces appuis ont permis d'initier la phase pilote du projet.

La première phase du projet a permis de tirer des enseignements utiles et définir des perspectives. En 2008, au lendemain des Accords de Paix de Ouagadougou, la phase 2 du projet vise l'atteinte des objectifs suivants : (i) renforcer les capacités des populations, des maires et agents municipaux, en particulier les femmes élues locales, de l'UVICOCI et de l'ADDICI, afin de les rendre aptes à contribuer plus efficacement à la sortie de crise et à la cohésion sociale, (ii) favoriser la concertation sur les questions liées à la décentralisation et au développement local entre l'Etat central, les collectivités, les partenaires et autres acteurs clés en la matière, (iii) apporter un appui aux collectivités en matière de planification locale participative et de valorisation des potentialités locales, (iv) poursuivre et consolider l'appui à l'élaboration et l'opérationnalisation d'une politique nationale de coopération décentralisée, (v) favoriser la mise en place d'un mécanisme de financement de la décentralisation et du développement local, en s'inspirant des « best practice » régionaux et mondiaux en la matière.

Les activités qui seront mises en œuvre dans cette seconde phase accorderont une importance prépondérante aux processus de participation et de planification locale, aux besoins différenciés des hommes et des femmes, au partage d'informations et d'expériences. La communication jouera un double rôle, d'une part, comme outil en appui au processus de mobilisation des populations locales, ou pour les liens à établir et renforcer avec les « diasporas immigrées », d'autre part, comme porte d'entrée pour le développement des capacités locales et les partenariats innovants, aux fins d'appuyer le développement local à une plus grande échelle en Côte d'Ivoire.

### Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s)

- Promotion de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme, Paix et sécurité, Promotion de l'équité de genre

### Effets escomptés

1. Les populations, hommes et femmes, les maires et agents municipaux, en particulier les femmes élues locales, l'UVICOCI et l'ADDCI, contribuent plus efficacement à la sortie de crise ;
2. Les collectivités adoptent une gestion planifiée et orientée vers la valorisation des potentialités locales, et mènent des actions pertinentes et efficaces de coopération décentralisée.

### Produits escomptés

- Les capacités des maires et agents municipaux et des faïtières des collectivités locales sont renforcées, en particulier celles des femmes élues locales,
- Les collectivités disposent d'outils de concertation, et de planification locale participative,
- Les actions pilotes de coopération décentralisée sont capitalisées

### Partenaires pressentis pour la mise en œuvre

- Ministère de l'Intérieur, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement
- Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)
- Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDCI)
- Province de Milan (Italie)
- Autres organisations de collectivités du Sud ou du Nord
- Associations de diasporas immigrées de Côte d'Ivoire résidant dans les pays du Nord
- Femmes élues locales, Associations des femmes et groupements féminins

### Financement

- |   |                 |
|---|-----------------|
| - Budget total de l'initiative :                                | 2 659 000 US \$ |
| - Budget alloué par le PNUD sur fonds TRAC                      | 1 059 000 US \$ |
| - Contrepartie à mobiliser auprès des collectivités partenaires | 200 000 US \$   |
| - Apport attendu du Gouvernement de Côte d'Ivoire               | 1 000 000 US \$ |
| - Montant escompté des autres partenaires bi et multilatéraux   | 400 000 US \$   |

Période du programme : Mars 2008 – Mars 2011  
Titre du projet : S/Programme d'appui à la décentralisation, au développement local et à la consolidation de la paix en Côte d'Ivoire  
Numéro du projet : CIV/000/51597  
Durée du projet : 3 ans  
Modalité de gestion : Exécution nationale, avec appui au NEX

Budget total (US Dollar)	2 659 000 US \$
- Dont TRAC alloué par le PNUD-CI	1 059 000 US \$
- Dont Ressources à mobiliser	1 600 000 US \$
> auprès des collectivités locales	200 000 US \$
> auprès du Gouvernement (PIP)	1 000 000 US \$
> auprès d'autres partenaires	400 000 US \$

Approuvé par :

### GOVERNEMENT/ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

M. Parfait Gohourou, Directeur Général  
de la Décentralisation et du Développement Local

### COLLECTIVITÉS LOCALES

#### - UVICOCI

M. François Albert Amichia, Président de l'UVICOCI

#### - ADDCI

M. Jean-Claude Kouassi, Président de l'ADDCI

### PNUD

M. André François Carvalho, Directeur Pays

Signature

Date

  
  
02/07/2008

  
  
2/7/2008

  
  
02-07-2008

  
  
2/7/2008

## I. DESCRIPTION NARRATIVE

### I. Analyse de la situation

Depuis plusieurs années, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a marqué sa volonté de faire de la décentralisation un moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales. Cette volonté s'est traduite par la nouvelle organisation territoriale régie par les dispositions de la loi N° 2001 – 476 du 9 août 2001, qui repose sur les principes de la déconcentration et de la décentralisation, fondés sur deux types de structures administratives à savoir les circonscriptions administratives et les collectivités territoriales. Une loi sur le transfert des compétences a été votée en juillet 2003.

Cependant, malgré ces efforts, le processus de décentralisation est resté confronté à des contraintes d'ordre structurel, que les effets de la crise de septembre 2002 ont grandement amplifiées.

Avec la nouvelle impulsion donnée aux processus de sortie de crise, à la faveur des accords de paix de Ouagadougou de mars 2007, il est attendu que les collectivités ivoiriennes exercent des responsabilités croissantes pour contribuer au retour à la normale et à la réintégration des populations déplacées et démobilisées sur leur territoire, de même que la reconstruction à la fin du conflit. A ce titre, elles sont à considérer comme des acteurs de premier plan, appelés à jouer un rôle-clef dans la recherche d'une réintégration et reconstruction sociale et économique. Cependant, elles restent confrontées à des nombreuses difficultés, que la crise a contribué à exacerber.

#### *Au rang des effets de la crise sur les processus de décentralisation :*

- le fait que 91 communes sur les 198 que compte le pays et 18 départements sur 56 sont situées dans la partie du territoire national en zones CNO. En termes de ressources humaines, les Conseils généraux de ces départements ainsi que la plupart des maires, conseillers communaux, et personnels des administrations municipales s'étaient repliés dans la zone sous le contrôle du Gouvernement. Le redéploiement en zone CNO des autorités administratives du Gouvernement (Préfets et sous-préfets) et les services techniques déconcentrés de l'Etat se fait très progressivement
- Au plan financier, si les Départements se sont vus dotés de leurs budgets de fonctionnement et d'investissement, les élus communaux de cette zone ne disposent actuellement pas de budget de fonctionnement et les taxes et impôts communaux ne sont plus perçus.
- Outre la détérioration de certaines infrastructures, le conflit a également entraîné la destruction des documents administratifs et la perte des équipements de bureau et du matériel roulant.
- En termes de prérogatives et de compétences, hormis l'état civil, les missions dévolues aux communes ont jusqu'à présent relevé des Forces Nouvelles qui ont mis en place des Directions des Affaires Sociales chargées d'assurer le fonctionnement et la coordination de l'ensemble des activités précédemment dévolues aux collectivités territoriales, à l'administration territoriale ou aux services techniques déconcentrés de l'Etat. Tant bien que mal, ces instances étaient relayées sur le terrain par des associations et ONG locales (dont certaines ont émergé ou ont connu un regain d'activités au lendemain du conflit) notamment à travers la prise en charge de problèmes liés à la scolarisation des enfants, la santé et l'appui aux populations ayant subi les effets du conflit armé.

- Dans la partie du territoire national sous contrôle du Gouvernement, les zones frontalières de la ligne de front et qui ont été le théâtre du conflit militaire ont connu l'arrêt momentané de leurs activités administratives suite au départ des autorités de l'administration territoriale et services techniques déconcentrés et des élus locaux et personnels des services administratifs et municipaux. Cependant ces localités enregistrent depuis juillet 2003 une reprise progressive des activités administratives suite à la réinstallation progressive des administrations déconcentrées de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Aussi bien les administrations déconcentrées de l'Etat que les collectivités territoriales sont confrontées à des problèmes de gouvernance post-conflits qui se traduisent par : (i) La destruction des documents administratifs, et la désorganisation des services d'état civil, la détérioration du matériel bureautique et du matériel roulant des communes et de la plupart des bâtiments administratifs, logements, centres communautaires, le district sanitaire etc. ; (ii) La faiblesse des ressources financières communales, due au non-recouvrement des taxes et impôts du fait de la désorganisation du tissu et des activités économiques locales, de la paupérisation généralisée des populations et parfois de la délocalisation des services de trésorerie départementale suite à l'insécurité ou au non reversement de la quote-part des impôts collectés par l'Etat central aux collectivités; (iii) La gestion quotidienne de problèmes juridiques nouveaux d'ordre socio-foncier et domaniaux consécutifs d'une part à l'afflux de populations déplacées et d'autre part au retour dans leurs terroirs d'origine de populations qui avaient fui les zones de combat.

***Les difficultés structurelles identifiées bien avant la crise relevaient déjà de :***

- L'insuffisante capacité de nombre de collectivités territoriales (maires, conseillers communaux et personnels des services municipaux) en matière de gestion et de mise en œuvre du processus de développement à la base.
- L'insuffisance de la participation des populations aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des actions de développement au plan local.
- En particulier, l'insuffisante participation des femmes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des actions de développement au plan local.
- La faible adéquation entre d'une part les secteurs de compétences transférés aux collectivités territoriales et les ressources financières qui leur sont dévolues pour leur permettre de répondre à la demande de développement à la base et d'assumer pleinement les missions et responsabilités que leur reconnaît la loi dans l'esprit de la décentralisation des politiques sectorielles.
- Le manque d'articulation entre les différents niveaux de planification (villages, communes, départements) et la prise en compte insuffisante des besoins des communautés à la base dans les plans et programmes de développement, en lien avec le défaut de participation.
- Le manque de cohérence et de complémentarité entre les procédures de mise en œuvre des différents mécanismes financiers existant et les plans et programmes de développement locaux.
- Une décentralisation fiscale qui reste encore insuffisante ;
- L'insuffisante préparation des structures déconcentrées pour accompagner les collectivités et les limites observées en matière d'appui au développement en terme de structures et d'outils et méthodes et d'expertise locale;
- L'absence d'un cadre légal et réglementaire instituant les relations entre les collectivités territoriales et les structures de représentation des communautés locales (rôle et la place des chefs traditionnels, des Comités villageois de développement et de la société civile locale dans le processus de décentralisation et de développement) ;

- La faible synergie entre les instances chargées de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et de la décentralisation et des instances représentatives des collectivités, faute d'un cadre formel de concertation (sous la forme d'une Commission paritaire Gouvernement/Collectivités territoriales), en matière d'orientation et de suivi de la mise en œuvre et de capitalisation du processus.

## **2. Contribution antérieure du PNUD à l'opérationnalisation de la décentralisation et du développement local**

Pour accompagner le retour progressif de la paix et en réponse à la volonté du Gouvernement ivoirien de renforcer les capacités des collectivités locales, dès 2003, le Programme des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire (PNUD) a formulé et entrepris de mettre en œuvre un programme d'appui au développement local et à la consolidation de la paix. Il s'agit d'une contribution pour une opérationnalisation plus effective des processus de décentralisation et de développement local. Fondé essentiellement sur l'approche du développement humain et le renforcement des capacités nationales, le projet considère que les processus de participation effective des populations à la gestion des affaires publiques, l'appropriation/internalisation, et la mise en œuvre effective des outils par les acteurs locaux, devraient faciliter la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation, la sortie de crise, et la progression vers l'atteinte des objectifs du Millénaire.

Toutefois, pendant la période de crise, c'est à travers la Coopération Décentralisée, enjeu majeur dans les relations internationales avec un fort potentiel pour dynamiser les processus de décentralisation et de sortie de crise en Côte d'Ivoire, que le PNUD est intervenu dès 2005, avec comme point d'entrée principal les communes. Les collectivités ivoiriennes considèrent en effet que cette forme de Coopération doit d'être explorée et encouragée, pour favoriser une meilleure efficacité de la coopération internationale et le retour à la normale en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre d'un partenariat, mis en œuvre principalement avec l'UVICOCI, des enseignements ont été tirés à partir d'expériences pilotes de Coopération Décentralisée pour appuyer la Côte d'Ivoire à formuler et mettre en œuvre une politique nationale appropriée. La particularité de ce projet a résidé dans la nature des acteurs (les collectivités locales) et dans ses modalités de mise en œuvre. En effet, l'exécution des activités a été confiée aux faitières ivoiriennes des collectivités locales : l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Assemblée des Départements et Districts de Côte d'Ivoire (ADDCI), avec l'implication de la Tutelle (Ministère de l'Intérieur), sur la base d'accords de partenariats. Ainsi, le projet d'appui a eu pour avantage d'être l'émanation de l'UVICOCI et de l'ADDCI, et d'offrir la possibilité d'un appui direct par les partenaires au développement, en concertation avec l'Etat. Le projet ainsi initié a contribué à (i) relancer, malgré la crise, l'intérêt et l'importance de la Décentralisation en Côte d'Ivoire (début du processus de finalisation des textes), (ii) faciliter l'implication des collectivités dans le processus de sortie de crise (redéploiement de l'administration locale et participation des collectivités territoriales à l'organisation des audiences foraines), et réaffirmer le rôle des élus locaux dans la fourniture des services de proximité et la cohésion sociale. Il s'est de plus agi d'étudier les voies et moyens pour renforcer les faibles capacités des services locaux en général, le défaut d'implication des communautés à la base et la méconnaissance par les populations des attentes qui devraient être les leurs vis-à-vis de leurs élus locaux, autant de facteurs qui constituent de sérieux handicaps à la mobilisation et la capitalisation des ressources et initiatives locales. Le projet a contribué à la planification locale participative, à partir de la valorisation des potentialités économiques des collectivités, et exploré des solutions pour remédier à la faible organisation des diasporas immigrées, pour leur permettre de mieux contribuer au développement de leur pays d'origine, l'absence de politique nationale de coopération décentralisée, et d'un cadre juridique et institutionnel pertinent en la matière.

### **3. Les Stratégies qui seront adoptées pour la seconde phase du projet en 2008**

- En 2008, le projet appuiera prioritairement des initiatives nationales qui contribueront efficacement à la sortie de crise et à la cohésion sociale. Cet axe d'intervention est en adéquation avec les efforts déployés tant au plan national qu'international pour la normalisation de la situation en Côte d'Ivoire. Il s'agira de permettre aux élus locaux de se réapproprier et d'acquérir des outils et méthodes de gestion nouveaux, dans le cadre du redéploiement de l'administration et de la re-mobilisation des services municipaux et de favoriser l'opérationnalisation des services municipaux, en particulier dans la zone CNO ;
- Un second axe d'intervention porte sur la réalisation d'activités en lien avec le développement local, la planification locale participative, le soutien au processus de décentralisation
- Un troisième axe est relatif à la capitalisation des actions-pilotes de renforcement de la coopération décentralisée, notamment avec les diasporas immigrées ivoiriennes résidant dans les pays du Nord.
- Enfin, le quatrième axe concerne l'appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local, en s'inspirant des « best practice » mondiaux en la matière.

Pour la mise en œuvre de ces quatre axes d'intervention, les communes, considérées comme les collectivités territoriales de proximité les plus proches de l'échelon communautaire, ainsi que les Départements, seront les cibles à atteindre, à travers leurs faitières que sont l'UVICOCI et l'ADDCI, ainsi que le Ministère de l'Intérieur et les autres acteurs-clés de la décentralisation et du développement local.

#### ***Renforcement des capacités***

Dans le processus de reconstruction post-crise de la Côte d'Ivoire, le point 4 de l'accord de Ouagadougou est relatif à la restauration de l'autorité de l'Etat et au redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national. Cette disposition justifie la mise en œuvre du Programme national de redéploiement de l'administration, dont l'objectif principal est de rendre à nouveau fonctionnels les services publics dans la zone CNO pour les rendre opérationnels. Cependant, malgré les responsabilités croissantes dévolues aux collectivités territoriales de Côte d'Ivoire, et même si celles-ci ont été de plus en plus sollicitées pour la fourniture de services sociaux de base, les moyens, tant humains que financiers nécessaires à l'exercice de leur mission qui se trouvaient déjà très limités, ont été considérablement réduits. On assiste donc à une accentuation de la faiblesse des capacités des collectivités en matière de gestion et de mise en œuvre des processus de développement à la base. Cette faiblesse se traduit, entre autres, par le manque d'articulation entre les différents niveaux de planification (villages, communes, départements) et le déficit de prise en compte des besoins des communautés à la base dans les plans et programmes de développement. Le renforcement de capacité des collectivités locales ivoiriennes dans ces domaines-clé constituera la toile de fonds et la trame du projet.

#### ***Appui aux femmes élues des collectivités locales***

Sur les 198 communes que compte la Côte d'Ivoire, seulement neuf (9) femmes sont portées à la tête de communes et sur cinquante et six (56) départements et districts, seule un département est dirigé par une femme.

En somme, les femmes, en Côte d'Ivoire, tout en représentant 52% de la population, ne participent généralement pas aux processus décisionnels, et électoraux ou de prises de décisions d'abord en tant qu'électorales, ensuite comme candidates aux élections. Même quand elles en manifestent le désir, elles ne sont pas suffisamment outillées pour assumer leurs missions. Dans un tel contexte, marqué, par ailleurs, par l'insuffisante participation des femmes aux processus décisionnels et à la mise en œuvre des actions de développement au plan local, le défi de la bonne gouvernance a amené les élues locales ivoiriennes à se constituer en réseau (RFGLCI) pour mener des actions de renforcement de leurs capacités aussi bien en matière de gestion locale participative que dans la perspective des futures échéances électorales. Considérant que le renforcement des capacités des femmes élues des collectivités locales ivoiriennes à jouer pleinement leur rôle dans ces différents processus, devrait faciliter et rendre plus efficiente leur contribution à la sortie de crise et au retour à la normale et conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le projet entend appuyer des activités susceptibles de promouvoir la participation des femmes au processus de retour à la paix. Il s'agit dans le cadre de ce projet, d'œuvrer au renforcement des capacités de RFGLCI. Des actions de renforcement de capacités des élues locales en matière de planification locale participative en vue de doter chaque collectivité dirigée par une femme d'un plan de développement local axé sur les OMD, bonne gouvernance et de leadership seront initiées. De plus, celles-ci seront appuyées à produire un bilan exhaustif et critique des mandats des élues locales en promouvant les meilleures pratiques en matière de gouvernance locale et à promouvoir les candidatures féminines, à travers l'encadrement des femmes par les élues ivoiriennes, le partage d'expériences, la solidarité intercommunale et le renforcement du leadership féminin.

### ***Capitalisation des actions-pilotes d'appui à la Coopération décentralisée***

Dans le cadre du présent projet, les activités menées s'appuieront sur les acquis de la première phase du projet d'appui à la coopération décentralisée et au développement local exécutée en 2007. A cet effet, certains pays européens, au rang desquels l'Italie, mais également la France, l'Allemagne et l'Espagne, considérés comme à l'avant-garde des processus de décentralisation, seront davantage explorés. Dans cette perspective, le partenariat avec la province de Milan pourra être renforcé en vue de favoriser la valorisation des potentialités économiques locales et l'appui à l'organisation des immigrés ivoiriens en Italie à prendre une part active au processus. Il est envisagé également un partenariat sud-sud pour permettre à certains pays de la sous-région tels que le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, le Sénégal de partager avec la Côte d'Ivoire leurs expériences en matière de coopération décentralisée.

### ***Pérennisation des activités du projet / Appropriation nationale***

En vue de pérenniser les résultats du projet, un mécanisme national de financement du développement local, de la décentralisation et de la coopération décentralisée et un mécanisme national de concertation seront mis en place à l'initiative des faïtières des collectivités, appuyés par la MACOM et le PNUD. Ce processus devra bénéficier de l'appui institutionnel du Ministère de l'Intérieur.

### ***Communication et information***

A toutes les étapes de la vie du projet, il sera accordé une importance prépondérante à l'information et à la communication, qui joueront un double rôle, d'une part comme outil en appui au processus de mobilisation des populations locales, ou pour les liens à établir et renforcer avec les « diasporas immigrées », d'autre part comme porte d'entrée pour le développement des capacités locales et les partenariats (information – éducation – formation). L'information et la communication seront également des éléments essentiels pour contribuer à assurer la transparence et la redevabilité de la part des parties prenantes du projet.

## ***Complémentarités, synergies, mobilisation de ressources***

De plus, la stratégie adoptée privilégiera également les synergies avec les autres initiatives, objet de l'appui du PNUD en Côte d'Ivoire, en particulier le PASU, les appuis à la cohésion sociale, la promotion du genre, les activités de l'unité post-crise, celles initiées par les programmes de lutte contre la pauvreté, Abris, Cantines scolaires, les initiatives nationales et l'appui fourni par les autres partenaires au développement.

Le budget prévu pour l'initiative est en corrélation avec l'ampleur des défis à relever. Le PNUD-CI, partenaire majeur du programme y contribuera, en allouant des fonds propres dits « catalytiques » pour impulser le démarrage des activités. Il est également attendu des contributions de la part des collectivités partenaires et du gouvernement pour la mise en œuvre de l'ensemble des activités du programme. A cet effet, le programme sera soumis à l'examen du Programme d'Investissement Public (PIP). Le PNUD appuiera également la mobilisation de ressources auprès des agences du Système des Nations Unies, ainsi que vers les institutions qui entretiennent une coopération bi ou multilatérales avec la Côte d'Ivoire.

### **4. Forme des appuis du PNUD**

Conformément aux orientations préconisées dans le rapport Cardoso<sup>1</sup>, le rôle du PNUD consistera à être l'organisateur, le facilitateur et le fournisseur d'un « espace protégé » où les acteurs pourront débattre et décider des orientations à suivre pour atteindre leurs objectifs communs. Ainsi, les appuis qui seront fournis viseront principalement :

- d'une part, le renforcement des capacités des élus locaux et le partage d'expériences, pour les rendre aptes à mieux assumer leurs rôles et missions dans les processus de sortie de crise et de retour à la normale,
- d'autre part, la mise en œuvre des propositions ayant recueilli l'adhésion des parties prenantes,
- enfin, l'appui au développement progressif d'autres actions ciblées de coopération décentralisée.

### **5. Arrangements de gestion**

La responsabilité de la coordination et de l'exécution du présent projet est confiée à la partie nationale, selon la modalité d'exécution nationale avec l'appui du PNUD (appui au NEX) tels que appliquée dans la plupart des projets et programmes objets de l'appui du PNUD. Le dispositif retenu pour la coordination et l'exécution du projet repose sur trois entités, mandatées respectivement pour assurer le pilotage, le conseil et l'instruction des requêtes. Ces entités sont : (i) le comité d'orientation et de pilotage, (ii) le comité consultatif, (iii) l'équipe opérationnelle.

- Le *Comité d'orientation et de pilotage* a pour mission essentielle le pilotage et la coordination des activités du projet. Il comprend le Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local, du Ministère de l'Intérieur ou son représentant, le Président de l'UVICOCI, le Président de l'ADDCI, le Conseiller au programme du PNUD et le chef de la MACOM et se réunit chaque trimestre, sous la présidence du Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local.
- Le *Comité consultatif* assure, pour le compte du comité d'orientation et de pilotage, les activités du projet. Ce comité, composé de: le Directeur de la Coopération Décentralisée, du Ministère de l'Intérieur,

<sup>1</sup> Rapport sur les relations entre l'ONU et la société civile, commandité par le SG de l'ONU, produit en juin 2004 par un groupe de personnalités éminentes, sous la présidence de M. Fernando Henrique Cardoso.



(2) deux Maires représentant l'UVICOCI, (1) un Président de Conseil Général représentant l'ADDCI, (1) un représentant de la MACOM, (1) un représentant du PNUD, se réunit selon une périodicité mensuelle, ou à la demande de l'équipe opérationnelle, sous la présidence du Directeur Général de la Coopération Décentralisée. Le représentant de l'ADDCI assure la Vice-présidence.

- L'Equipe opérationnelle composée du personnel de la MACOM, appuyée par le Secrétaire Permanent de l'UVICOCI, le Secrétaire Administratif de l'ADDCI, le Conseiller au programme du PNUD en charge de la Décentralisation et du développement local en Côte d'Ivoire est placée sous la coordination du chef de la MACOM, est basée à la Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales (MACOM), du Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD). La MACOM est une instance nationale qui a la capacité et l'expertise dans l'appui aux collectivités de façon générale, et dans la gestion des projets cofinancés.

Elle sera chargée d'assurer la gestion quotidienne du projet, à partir d'une convention qui sera passée entre les agences d'exécution (UVICOCI, ADDCI) et la MACOM. L'équipe opérationnelle sera chargée notamment de superviser l'évaluation et la programmation des activités, l'acquisition des biens et services et la mise en œuvre des activités, après la sensibilisation et la vulgarisation des documents de projet auprès des acteurs locaux.

L'instruction des requêtes de financements et la programmation des activités se feront selon le mécanisme décrit dans le manuel de procédures opérationnelles. Ce mécanisme paritaire devrait contribuer à améliorer les capacités opérationnelles de l'UVICOCI et de l'ADDCI, permettre d'instruire les diverses requêtes des collectivités locales en toute transparence, de façon collégiale et coordonnée, en appréciant l'opportunité ou non d'accorder des financements en fonction des orientations du projet.

Cette disposition vise à prévenir les risques de capacité insuffisante d'évaluation des demandes de financement par les agences d'exécution.

Dans cette perspective, l'appui du PNUD vise, entre autres, à renforcer le dispositif de pilotage et de sélection des projets de façon durable.

## **6. Suivi et évaluation**

Le suivi et l'évaluation font parties intégrantes du projet et de sa gestion. Son objectif est d'apprécier l'utilisation efficiente des ressources, la bonne marche du projet et de pouvoir disposer des éléments d'information ciblés sur la pertinence des objectifs et l'efficacité des activités mises en œuvre et partant, apporter les réajustements nécessaires. Le PNUD accorde un intérêt tout particulier et son appui à cette activité de suivi-évaluation.

Un système de suivi-évaluation sur les activités (indicateurs de processus) et les résultats (indicateurs de résultats), sera élaboré et mis en œuvre. Ce système permettra de s'assurer des progrès vers l'atteinte des objectifs et vérifier si les résultats attendus sont obtenus de façon satisfaisante.

Il s'agira de prévoir des indicateurs pertinents permettant de mesurer les résultats des activités notamment les plus values éventuelles et les retombées issues des activités menées par rapport aux activités traditionnelles dans les collectivités territoriales.

Le suivi opérationnel se fondera sur les rapports périodiques d'avancement du programme, qui mettra l'accent sur les écarts éventuels entre les prévisions<sup>2</sup> et les réalisations en les justifiant.

Pour le suivi financier et comptable, la partie nationale (UVICOCI, ADDCI, MACOM) devra maintenir un système comptable conforme aux procédures en vigueur suivant les règles du PNUD et

<sup>2</sup> Plan de travail de base approuvé par les parties.

permettre de disposer d'informations financières requis à temps. Pour ce faire, la partie nationale tiendra des états et documents exacts et à jour concernant toutes les dépenses effectuées au moyen des fonds fournis par le PNUD et devra soumettre, trimestriellement, un état cumulé des dépenses au Représentant Résident du PNUD, dans un délai de 15 jours après l'échéance du trimestre en cours. Cet état sera présenté selon le rapport type sur les dépenses du PNUD, sauf décision contraire convenue entre les parties. Les comptes pourront être examinés à tout moment par les contrôleurs internes et externes du PNUD.

Afin de permettre au PNUD d'assurer un suivi et un contrôle des différents comptes et dépenses, la partie nationale produira, de façon régulière, des rapports d'avancement (narratif et financier) sur la base d'un plan de travail dûment approuvé par le PNUD.

A la fin du projet, il est prévu une évaluation sous l'égide de la partie nationale et du PNUD, pour identifier les facteurs de succès et surtout les difficultés de mise en œuvre, afin de les corriger dans une perspective de pérennisation.

## **7. Contexte juridique**

Le présent document de projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base conclu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé le 3 décembre 1993 par les parties en cause. Conformément à cet accord, les biens et services sont exemptés de taxes.

Les révisions suivantes peuvent être apportées au présent descriptif de projet, même si celles-ci ne sont revêtues que de la signature du Directeur Pays, à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres parties du descriptif de projet n'ont pas d'objection à formuler à l'égard des changements envisagés :

- les révisions ou compléments apportés aux annexes du descriptif de projet ;
- les révisions n'ayant pas pour effet d'apporter des modifications majeure aux objectifs immédiats, aux produits ou aux activités, mais qui sont dues à un réaménagement des apports déjà ou à une augmentation des coûts due à l'inflation ;
- les révisions annuelles obligatoires ayant pour objet de réaménager la fourniture des apports déjà prévus, de refléter une hausse des coûts par suite d'inflation ou d'autres frais en fonction de la souplesse financière de l'organisme en cause.

## **8. Analyse de risques**

Les avancées enregistrées pour la sortie de crise ne doivent pas occulter la fragilité de la situation que connaît le pays. Dans un tel contexte et au-delà de l'organisation de l'élection présidentielle prévue pour le 30 novembre 2008 (1<sup>er</sup> tour), d'importantes préoccupations demeurent (identification des personnes, foncier rural, désarmement, risque post-élections...), qui pourraient constituer des obstacles majeurs à la mise en œuvre du programme.

Par ailleurs, outre les risques inhérents au contexte spécifique de la Côte d'Ivoire, ce sous-programme, qui se caractérise par des partenariats avec les faitières des collectivités locales et la nécessité de mobiliser des ressources additionnelles, peut se trouver face à un défaut capacitaire ou à une mobilisation de ressources insuffisante pour mener à bien les activités programmées.

Enfin, d'autres formes de risques (catastrophes naturelles, risques financiers, trop grande mobilité des ressources humaines, difficultés d'appropriation effective des procédures d'exécution nationale, etc.), pourraient également contrarier la mise en œuvre du programme. Toutefois, les préoccupations relatives à l'appropriation nationale sont à nuancer, compte tenu du fait que le projet en est à sa troisième année de partenariat avec la MACOM, agence nationale en charge de l'exécution de l'initiative.

Pour atténuer les différents risques évoqués ci-dessus et conformément aux principes directeurs en vigueur, l'équipe de mise en œuvre développera un plan de contingence en anticipant sur la survenance des différents risques possibles.

## **II. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES**

### **1. Effets escomptés**

Les effets escomptés du présent projet sont les suivants : (i) les populations (hommes et femmes), les maires et agents municipaux, notamment les femmes élues locales, ainsi que les faïtières des collectivités (UVICOCI, ADDCI), contribuent plus efficacement à la sortie de crise ; (ii) les collectivités locales, le gouvernement central, et les acteurs clés, dont les partenaires au développement, échangent régulièrement, se concertent et partagent leurs expériences sur les questions liées à la décentralisation et au développement local ; (iii) Les collectivités adoptent une gestion planifiée participative et orientée vers la valorisation des potentialités locales ; (iv) Les collectivités et leurs faïtières initient des actions pertinentes et efficaces dans le cadre de la politique nationale de coopération décentralisée ; (v) les collectivités et leurs faïtières sont informées sur les mécanismes de financements pour la mise en œuvre des actions en matière de décentralisation et de développement local.

### **2. Indicateurs d'effets/Produits/activités**

Les produits à obtenir en vue d'atteindre l'effet et les activités qui en découlent se présentent comme suit :

***Effet 1 : les populations (hommes et femmes), les maires et agents municipaux, notamment les femmes élues locales, l'UVICOCI et l'ADDCI, contribuent plus efficacement à la sortie de crise***

Indicateurs d'effet :

- Le degré de cohésion sociale au sein des collectivités mesuré par les actions réalisées en commun;
- Le nombre de conflits sociaux prévenus ou réglés dans les collectivités;
- Les actions de supervision, de coordination ou d'encadrement des actions de sortie de crise pilotées avec succès par les collectivités locales;
- Les résultats des activités des services municipaux appuyés par l'UVICOCI et l'ADDCI dans le cadre du projet;
- Les textes (arrêtés et décrets) pris pour l'opérationnalisation de la décentralisation;
- Les actions appropriées initiées par les femmes élues locales en matière de développement local et de sortie de crise.

Produits :

- Les capacités des maires et agents municipaux, notamment les femmes élues locales, sont renforcées;
- Les capacités de l'UVICOCI et de l'ADDCI sont renforcées.

#### Activités :

- Renforcement des capacités des services municipaux des zones CNO de Côte d'Ivoire;
- Partage des expériences communales, au sein de la Côte d'Ivoire, dans la sous-région et au plan international;
- Rencontre d'échanges avec les partenaires au développement sur la coopération décentralisée et le développement local;
- Appui au réseau femmes et gouvernance locale : évaluation des mandats, évaluation des besoins de renforcement de capacité, renforcement des capacités, élaboration de plans d'action, mise en réseau;
- Appui au renforcement des partenariats avec la commune de Tiassalé, ville-pilote OMD;
- Validation des résultats de l'audit institutionnel réalisés en 2007 avec l'appui du PNUD;
- Mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel réalisé en 2007 avec l'appui du PNUD ;
- Appui à la mise en œuvre du mécanisme d'instruction et de financement des requêtes UVICOCI/ADDICI;
- Finalisation de textes stratégiques (arrêtés, décrets) pour l'opérationnalisation des recommandations des états généraux de la décentralisation et du développement local;
- Mise en place d'un observatoire de la décentralisation et du développement local;
- Appui technique à l'UVICOCI;
- Appui technique à l'ADDICI;
- Plaidoyer/Appui au plaidoyer par les élus locaux.

***Effet 2 : Les collectivités locales, le gouvernement central et les acteurs clés, dont les partenaires au développement, échangent régulièrement, se concertent et partagent leurs expériences sur les questions liées à la décentralisation et au développement local***

#### Indicateurs d'effet :

- Nombre de réunions de concertations impliquant les collectivités locales, le gouvernement central, et les acteurs clés dont les partenaires au développement, par année;
- Nombre de collectivités participant aux réunions de concertation;
- Le nombre de rapports de ces réunions de concertation.

**Produit :** Les mécanismes de concertation régionale et nationale sont opérationnels

#### Activités :

- Appui à l'édition de l'annuaire des partenaires au développement;
- Appui à une meilleure opérationnalisation des mécanismes de concertation régionale et nationale en matière de décentralisation/développement local;
- Appui à la mise en place d'un mécanisme d'échange entre les maires et le niveau central.

***Effet 3 : Les collectivités adoptent une gestion planifiée participative et orientée vers la valorisation des potentialités locales***

#### Indicateurs d'effet :

- Le nombre de collectivités locales disposant d'un plan de développement local, élaboré à partir d'un processus de planification locale participative;
- L'apport des potentialités locales valorisées dans le revenu de la collectivité;
- Le nombre de collectivités financées au programme de relance de l'économie locale.

**Produit** : Les collectivités disposent d'outils de planification locale participative et de développement de l'économie locale

**Activités** :

- Appui à la valorisation du tourisme comme stratégie de développement local durable
- Appui à la vulgarisation de l'expérience pilote d'identification et de valorisation des potentialités des communes
- Formation en matière de planification locale participative, gestion municipale et gestion des processus de sortie de crise
- Formation à l'élaboration de micro-projets
- Ateliers d'information et de formation des acteurs clés sur le Programme ECOLOG;
- Opérations pilotes du Programme.

**Effet 4** : *Les collectivités et leurs faîtières initient des actions pertinentes et efficaces dans le cadre de la politique nationale de coopération décentralisée*

**Indicateurs d'effet** :

- Le pourcentage de collectivités initiant des actions de coopération décentralisée;
- Les résultats des actions menées;
- L'adéquation entre les actions et la politique nationale de coopération décentralisée;
- Le nombre de projets soumis au financement de la Coopération Décentralisée.

**Produits** :

- Les recommandations de politique nationale de coopération décentralisée sont mises en œuvre;
- Les actions pilotes de coopération décentralisée sont capitalisées.

**Activités** :

- Élaboration du document de politique nationale de la coopération décentralisée;
- Validation et adoption du document de politique nationale de la coopération décentralisée;
- Études, missions, partage d'expériences;
- Séminaire de formation, information, validation;
- Appui à l'organisation des journées de la Coopération Décentralisée en Côte d'Ivoire;
- Appui au suivi de la coopération décentralisée et la plate-forme régionale Africités (appui au comité et mise à disposition d'un expert national);
- Appui à la capitalisation des expériences pilotes de coopération décentralisée, en particulier avec les diasporas immigrées ivoiriennes;
- Élaboration de l'annuaire de la diaspora Ivoirienne.

**Effet 5** : *Les collectivités et leurs faîtières sont informées sur les mécanismes de financements pour la mise en œuvre des actions en matière de décentralisation et de développement local*

**Indicateurs d'effet** :

- Le taux de financement des actions en matière de coopération décentralisée et de développement local;
- Le pourcentage de collectivités bénéficiant des financements;
- Le nombre de mécanismes existants répertoriés;
- Le nombre de mécanismes élaborés et validés;
- Pourcentage d'apports de financement des collectivités.

Produits : Appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local, s'inspirant des best practice mondiaux en la matière

Activités :

- Appui à la réflexion pour la mise en place du mécanisme de financement du développement local;
- Consolidation des études diagnostiques existant au plan national et partage d'expériences internationales.

### **3. Bénéficiaires et impact de l'assistance**

Les bénéficiaires directs du présent projet sont les entités locales, parties prenantes des actions de coopération décentralisée et de développement local, les collectivités décentralisées et leurs faïtières des collectivités (UVICOCI et ADDCI) dont les capacités seront renforcées afin de mieux jouer leur rôle dans le processus de sortie de crise, de cohésion sociale et de retour à la normale, ainsi que dans la réduction de la vulnérabilité des populations locales et la fourniture des services sociaux de base. Avec un accent particulier sur les femmes élues locales.

Les bénéficiaires indirects de l'assistance sont les populations en général, les différents acteurs intervenant dans le secteur de la gouvernance local en Côte d'Ivoire et en particulier les femmes et groupements féminins exerçant au plan local.

Partant, c'est le pays tout entier qui tirera profit de la poursuite des efforts de coopération décentralisée, lesquels devraient faciliter et rendre plus efficiente la contribution des collectivités locales dans le processus de sortie de crise et de retour à la normale. Ainsi, il est prévisible qu'avec un appui durable, ces autonomes poursuivent les actions entamées et soient en mesure d'appuyer la réconciliation et le dialogue social après les élections. L'impact immédiat, à moyen et long terme est l'amélioration des conditions de vie des populations.

## Cadre logique d'intervention

### LOGIQUE D'INTERVENTION

- Redynamiser les collectivités locales dans le cadre de la sortie de crise
- Favoriser la concertation sur la décentralisation et le développement local entre les collectivités et les acteurs clés en la matière
- Favoriser la mise en place d'un mécanisme de financement de la décentralisation et du développement local

### OBJECTIFS GLOBAUX

- Renforcer les capacités des collectivités locales
- Apporter un appui à la planification locale participative dans les collectivités
- Rendre opérationnels les mécanismes de concertation national
- Apporter un appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local
- Mettre en œuvre les recommandations de politique nationale de coopération décentralisée
- Renforcer les capacités des femmes élues locales

### OBJECTIFS SPECIFIQUES

### RESULTATS

Etapes intermédiaires

ET

### ACTIVITES

Travaux à exécuter pour atteindre les résultats

### INDICATEURS OBJECTIVEMENT VERIFIABLES

- Niveau de renforcement des capacités des collectivités
- Degré d'opérationnalité du cadre de concertation nationale
- Pourcentage de collectivités disposant d'outils de planification
- Niveau de mise en œuvre des recommandations de politique nationale
- Degré d'opérationnalité du mécanisme de financement du développement local

ET

Evaluation à mi-parcours  
Evaluation finale  
Rapport d'évaluation

### SOURCES DE VERIFICATION

Rapports d'activités  
Arrêtés/textes  
Documents de politique  
MACOM  
DGDDL  
UVICOCI  
ADDCI  
PNUD

Evaluation à mi-parcours  
Evaluation finale  
Rapport d'évaluation

Capacités réelles des collectivités  
Ressources financières et trésorerie locale

**HYPOTHESES**  
Facteurs externes non maîtrisables

Evolution de la situation sociopolitique  
Mobilisation des ressources de la partie nationale

Capacités réelles des collectivités  
Ressources financières et trésorerie locale

Rapports périodiques effectués par la MACOM, en concertation avec l'UVICOCI, l'ADDCI, la DGDDL et le PNUD

- Les capacités des communes et départements sont renforcées (formation, partage d'expériences, rencontres d'échanges, appui au réseau femme et gouvernance locale, renforcement de partenariat, appui technique, plaidoyers, réformes institutionnelles)
- Les mécanismes de concertation nationale sont opérationnels (communication, échanges, concertation)
- Les collectivités disposent d'outils de planification locale participative (formation, valorisation des potentialités locales)
- Les recommandations de politique nationale de coopération décentralisée sont mises en œuvre (conception, validation, adoption, études, missions, séminaires, suivi, capitalisation expériences-pilotes)
- Des options sont explorées pour la définition/mise en œuvre de mécanismes nationaux plus opérationnels pour le financement du développement local (réflexions, consolidation études diagnostiques, partage d'expériences)

## MATRICE DU CADRE DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

<p><b>Effet escompté</b></p> <p>1. Les populations (hommes et femmes), les maires et agents municipaux, notamment les femmes élues locales, l'UVICOCI et l'ADDCI, contribuent plus efficacement à la sortie de crise</p>	
<p><b>Indicateurs d'effet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le degré de cohésion sociale au sein des collectivités mesuré par les actions réalisées en commun</li> <li>- Le nombre de conflits sociaux prévenus ou réglés dans les collectivités</li> <li>- Les actions de supervision, de coordination ou d'encadrement des actions de sortie de crise pilotées avec succès par les collectivités locales</li> <li>- Les résultats des activités des services municipaux appuyés par l'UVICOCI et l'ADDCI dans le cadre du projet</li> <li>- Les textes (arrêtés et décrets) pris pour l'opérationnalisation de la décentralisation</li> <li>- Les actions appropriées initiées par les femmes élues locales en matière de développement local et de sortie de crise</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Activités</b></p> <p>1.1.1 Renforcement des capacités des services municipaux de la zone CNO de Côte d'Ivoire</p> <p>1.1.2 Partage des expériences communales, au sein de la Côte d'Ivoire, dans la sous-région et au plan international</p> <p>1.1.3 Rencontre d'échanges avec les partenaires au développement sur la coopération décentralisée et le développement local</p> <p>1.1.4 Appui au réseau femmes et gouvernance locale : évaluation des mandats, évaluation des besoins de renforcement de capacité, renforcement des capacités, élaboration de plans d'action, mise en réseau</p> <p>1.1.5 Appui au renforcement des partenariats avec la commune de Tiassalé, ville-pilote OMD</p> <p>1.2.1 Validation des résultats de l'audit institutionnel réalisés en 2007 avec l'appui du PNUD</p> <p>1.2.2 Mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel réalisé en 2007 avec l'appui du PNUD</p> <p>1.2.3 Appui à la mise en œuvre du mécanisme d'instruction et de financement des requêtes UVICOCI/ADDCI</p> <p>1.2.4 Finalisation des textes stratégiques (arrêtés, décrets) pour l'opérationnalisation des états généraux de la décentralisation et du développement local</p> <p>1.2.5 Mise en place d'un observatoire de la décentralisation et du développement local</p> <p>1.2.6 Appui technique à l'UVICOCI</p> <p>1.2.7 Appui technique à l'ADDCI</p> <p>1.2.8 Plaidoyer/Appui au plaidoyer par les élus locaux</p>
<p>1.1 Les capacités des maires et agents municipaux, notamment les femmes élues locales sont renforcées</p>	
<p>1.2 Les capacités de l'UVICOCI et de l'ADDCI sont renforcées</p>	



<b>Effet escompté</b>	
2. Les collectivités locales, le gouvernement central et les acteurs clés, dont les partenaires au développement, échangent régulièrement, se concertent et partagent leurs expériences sur les questions liées à la décentralisation et au développement local	
<b>Indicateurs d'effet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de concertations impliquant les collectivités locales, le gouvernement central et les acteurs clés dont les partenaires au développement, par année</li> <li>- Nombre de collectivités participant aux réunions de concertation</li> <li>- Le nombre de rapports de ces réunions de concertation</li> </ul>	
<b>Produit</b>	<b>Activités</b>
2.1 Les mécanismes de concertation et régionale nationale sont opérationnels	2.1.1 Appui à l'édition de l'annuaire des partenaires au développement
	2.1.2 Appui à une meilleure opérationnalisation des mécanismes de concertation régionale et nationale en matière de décentralisation/développement local
	2.1.3 Appui à la mise en place d'un mécanisme d'échange entre les maires et niveau central

<b>Effet escompté</b>	
3. Les collectivités adoptent une gestion planifiée et orientée vers la valorisation des potentialités locales	
<b>Indicateurs d'effet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le nombre de collectivités locales disposant d'un plan de développement local, élaboré à partir d'un processus de planification locale participative</li> <li>- L'apport des potentialités locales valorisées dans le revenu de la collectivité</li> <li>- Le nombre de collectivités financées au programme de relance de l'économie locale.</li> </ul>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
3.1 Les collectivités disposent d'outils de planification locale participative et de développement de l'économie locale	3.1.1 Appui à la valorisation du tourisme comme stratégie de développement local durable
	3.1.2 Appui à la vulgarisation de l'expérience pilote d'identification et de valorisation des potentialités des communes
	3.1.3 Formation en matière de planification locale participative, gestion municipale et gestion des processus de sortie de crise
	3.1.4 Formation à l'élaboration de micro-projets
	3.1.5 Ateliers d'information et de formation des acteurs clés sur le Programme ECOLOG.
	3.1.6 Opérations pilotes du Programme.

<b>Effet escompté</b>	
4. Les collectivités et leurs faïtières initient des actions pertinentes et efficaces dans le cadre de la politique nationale de coopération décentralisée	
<b>Indicateurs d'effet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le pourcentage de collectivités initiant des actions de coopération décentralisée</li> <li>- Les résultats des actions menées</li> <li>- L'adéquation entre les actions et la politique nationale de coopération décentralisée</li> <li>- Le nombre de projets soumis au financement de la Coopération Décentralisée.</li> </ul>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
4.1 Les recommandations de politique nationale de coopération décentralisée sont mises en œuvre	4.1.1 Élaboration du document de politique nationale de la coopération décentralisée
	4.1.2 Validation et adoption du document de politique nationale de la coopération décentralisée
	4.2.1 Études, missions, partage d'expériences
	4.2.2 Séminaire de formation, information, validation
	4.2.3 Appui à l'organisation des journées de la Coopération Décentralisée en Cote d'Ivoire
	4.2.4 Appui au suivi de la coopération décentralisée et la plate-forme régionale Africités (appui au comité et mise à disposition d'un expert national)
4.2 Les actions pilotes de coopération décentralisée sont capitalisées	4.2.5 Appui à la capitalisation des expériences-pilotes de coopération décentralisée, en particulier avec les diasporas immigrées ivoiriennes
	4.2.6 Élaboration de l'annuaire de la diaspora Ivoirienne
<b>Effet escompté</b>	
5. Les collectivités et leurs faïtières sont informées sur les mécanismes de financements pour la mise en œuvre des actions en matière de décentralisation et de développement local	
<b>Indicateurs d'effet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de financement des actions en matière de coopération décentralisée et de développement local;</li> <li>- Le pourcentage de collectivités bénéficiant des financements;</li> <li>- Le nombre de mécanismes existants répertoriés</li> <li>- Le nombre de mécanismes élaborés et validés</li> <li>- Pourcentage d'apports de financement des collectivités</li> </ul>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
5.1 Appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local, s'inspirant des best practice mondiaux en la matière	5.1.1 Appui à la réflexion pour la mise en place du mécanisme de financement du développement local
	5.1.2 Consolidation des études diagnostiques existant au plan national et partage d'expériences internationale

### III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET TOTAL

Le coût des interventions est de 2 659 000 US \$, soit environ 1 169 960 000 FCFA, sur une période de 03 ans (2008-2011). Cette enveloppe budgétaire concerne les rubriques suivantes : (i) le renforcement des capacités des maires et agents municipaux, (ii) le renforcement des capacités de l'UVICOCI et de l'ADDCL, (iii) l'appui à l'opérationnalisation des mécanismes de concertation nationale, (iv) l'appui à la planification locale participative, (v) l'appui à la mise en œuvre des recommandations de politique nationale de coopération décentralisée, (vi) l'appui à la capitalisation des actions pilotes de coopération décentralisée, (vii) l'Appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local, s'inspirant des best practice mondiaux en la matière.

Le tableau ci-après présente le détail de ces coûts, sur une base semestrielle (S1, S2, S3, S4, S5, S6):

Produits	Activités	Cadre temporel						Partenaires/ responsables	Budget prévisionnel				
		S1	S2	S3	S4	S5	S6		Fonds	donateur	Description	Montant US \$	
		X	X	X	X	X	X						
1.1 Les capacités des maires et agents municipaux sont renforcées	1.1.1 Renforcement des capacités des services décentralisés de la zone CNO de Côte d'Ivoire	X					X						187 000
	1.1.2 Partage des expériences communales, au sein de la Côte d'Ivoire, dans la sous-région et au plan international		X				X						66 000
	1.1.3 Rencontres d'échanges avec les partenaires au développement sur la coopération décentralisée et le développement local	X					X						66 000
	1.1.4 Appui au réseau femmes et gouvernance locale : évaluation des mandats, évaluation des besoins de renforcement de capacité, renforcement des capacités, élaboration de plans d'action, mise en réseau	X					X						170 000
	1.1.5 Appui au renforcement des partenariats avec la commune de Tiassalé, ville-pilote OMD	X					X						30 000



Produits	Activités	Cadre temporel						Partenaires/ responsables	Budget prévisionnel													
		S 1	S 2	S 3	S 4	S 5	S 6		Fonds	donateur	Description	Montant US \$										
	3.1.2 Appui à la vulgarisation de l'expérience pilote d'identification et de valorisation des potentialités des communes	X		X				X													250 000	
	3.1.3 Formations en matière de planification locale participative, de gestion financière et de gestion des processus de sortie de crise		X		X																	65 000
	3.1.4 Formation à l'élaboration de micro-projets	X	X																			65 000
	3.1.5 Ateliers d'information et de formation des acteurs clés sur le Programme ECOLOG		X																			65 000
	3.1.6 Opérations pilotes du Programme			X																		200 000
4.1 Les recommandations de politique nationale de coopération décentralisée sont mises en œuvre	4.1.1 Élaboration du document de politique nationale de la coopération décentralisée	X																				40 000
	4.1.2 Validation et adoption du document de politique nationale de la coopération décentralisée	X		X						X												20 000
4.2 Les actions pilotes de coopération décentralisée sont capitalisées	4.2.1 Études, missions et partage d'expériences	X	X	X						X	X											90 000
	4.2.2 Séminaire de formation, information, validation	X		X						X												73 000
	4.2.3 Appui à l'organisation des journées de la Coopération Décentralisée en Côte d'Ivoire	X																				130 000
	4.2.4 Appui au suivi de la coopération décentralisée et la plate-forme régionale Africités (appui au comité et mise à disposition d'un expert national)			X																		90 000
	4.2.5 Appui à la capitalisation des expériences-pilotes de coopération décentralisée, en particulier avec les diasporas immigrées ivoiriennes	X																				75 000
	4.2.6 Annuaire de la diaspora Ivoirienne																					35 000

Produits	Activités	Cadre temporel						Partenaires/ responsable s	Budget prévisionnel			
		S	S	S	S	S	S		Fonds	donateur	Description	Montant US \$
		1	2	3	4	5	6					
5.1 Appui à la définition d'un mécanisme national opérationnel de financement du développement local, s'inspirant des « best practice » mondiaux en la matière	5.1.1 Appui la mise en place du mécanisme de financement du développement local	X						MACOM/D GDDL/MEF /UVICOCI / ADDCI				129 000
	5.1.2 Consolidation des études diagnostiques existant au plan national et partage d'expériences internationales		X				X					80 000
7.1 Suivi et évaluation du programme	7.1.1 Activités de suivi-évaluation							MACOM/ UVICOCI / ADDCI				15 000
	<b>TOTAL</b>											<b>2 659 000</b>

POSTES INTERNES

	Fonctions et titres	Prénoms & Nom	Poste 20 31 xxxxx	Mobile	Porte/ bureau		
Représentation Coordination	<b>Représentant Résident/Coordonnateur</b>	<b>Georg Charpentier</b>	<b>74.02</b>	<b>07 01 44 00</b>			
	Directeur Pays	André Carvalho	74.10	07 01 44 01			
	Assistante au RR/RC	Christine Agbonon-Kra	74.03	07 01 44 20	315		
	Assistante Directeur Pays	Gilberte N'guessan	74.09	07 01 44 15	305		
	Responsable de l'Unité de Coordination	Barbara Wolff	74.21	07 01 44 19	204		
		Laura Marconnet	74.26	07 04 78 88	200		
		Aïcha Ouattara	74.26	08 08 23 26	115	vacances	
<b>UNFPA</b>							
<b>REPRESENTATION</b>							
Représentation UNFPA	Représentant	Philippe Delanne	74.11	08 08 09 00	309		
	Représentant Assistant	Jean Koffi Enokou	74.13	08 08 09 01	310		
	Assistante Représentante	Gertrude Blabou	74.12	08 08 09 08	308		
	Chauffeur Principal	Gbeye Laurent	74.58	08 08 09 16			
<b>OPERATIONS</b>							
OPERATIONS	Chargé des Opérations		74.17	08 08 09 02	111		
	Assistant Informaticien	Ossepe Awo Leopold	74.16	08 08 09 20	213		
	Secrétaire Administrative	Essecofy Nina Mireille	74.12	08 08 09 14	214		
	Assistant Administratif & Financier	Terence Assanvo	74.15	08 08 88 46	113		
	AAF & Assistante Ressources Humaines	Foba Iris	74.38	08 30 28 77	213		
	Clerc aux finances	Lingani Faty Anthonya	74.15	07 11 05 85	113		
	Assistante Administrative & Financière	Agnero Gisèle Roselyne Nane	74.38	08 08 80 50			
	Chauffeur	Diallo Abdoulaye	74.58	08 08 09 18	Salle chauff.		
	<b>PROGRAMME SR</b>						
	3	Chargée de Programme SR	Boni epse Ouattara Edith Flore	74.19	08 08 80 40	110	
Expert National		Abou epse Koné Nankan Pauline		08 08 09 11	214		
Secrétaire Programme		Diby Arnoï Nicole Laure	74.36	08 08 09 13	113		
Chauffeur/messenger		Koné Mamadou	74.58	08 08 09 17	Salle chauff.		
<b>PROGRAMME SPD - SUIVI/EVALUATION</b>							
4	Chargée de Programme Collecte de Données	Djangone Mian Anne Marie Rachelle	74.14	08 08 09 05	215		
	Secrétaire	Boni-Balmey Rebeca	74.14	08 08 80 55			
<b>PROGRAMME COMMUNICATION/VISIBILITE</b>							
5	Chargée de Communication	Atsé epse Diabagaté Chiépo Solang	74.18	08 08 09 06	112		
	Consultant Web/Infographie	Bağja Boni Patrice	74.18	02 30 28 70	112		
<b>UNDP PROGRAMME</b>							
PROGRAMME	Assistant RR pour le Programme	Aissatou Cissé-Yao Yao	74.22	07 01 44 03	206		
	Conseiller Progr. Pauvrete	Emma Ngouan-Ahoh	74.24	07 57 21 08	205		
	Conseiller Progr.VIH/SIDA	Joseph Ezoua	74.27	07 01 44 18	202		
	Conseiller Progr. Gouvernance Sociale	Madeleine Oka-Balima	74.29	07 01 44 12	200		
	Assistante Programme Gouv. Sociale	Yolande Ramos	74.32	07 01 44 28	208		
	Assistante Programme	Seta Koné	74.31	07 93 28 71	203		
	Assistante Programme	Aminata Coulibaly	74.73	08 05 69 62	207		
<b>PKMU</b>							
PKMU	Chargé communications & Relations publ.	Marie-Josiane Ogou	74.28	07 01 44 23	212		
	Analyste financier	Lacina Konaté	74.30	08 08 01 41	201		
	Assistante Programme	Abibatou Boara	74.34	07 01 44 35	208		
<b>UNDP OPERATIONS</b>							
Opérations	Représentant Résident Adjoint/Opérations	Sterling Sevenais	74.47	07 01 44 04	103		
	Administration Officer	Dine Ogueboule	74.07	08 30 68 10	305	en mission	
	Assistante Opérations	Liliana Oulai-Guetey	74.64	07 60 83 65	102		
	Assistante Opérations	Marcelline Gnolou K. Gnazé	74.43	07 01 44 21	105		
	Assistante Procurement	Yalli Samaké	74.23	07 60 83 75	207		
	Assistante Procurement	Massaran Sanogoh	74.60	07 01 44 34	115		
Finances	Assistante financière	Adèle Mathilde Koné	74.48	07 01 44 16	Finances		
	Analyste financier	Philippe Lasmel	74.50	08 30 59 48	Finances		
	Assistant Programme	Libase Traoré	74.40	08 37 88 88	Finances		
	Assistante financière	Logossou A. Romance	74.49	07 98 40 82	Finances		
	Assistante financière	Martha Yangni	74.46	07 60 83 46	Finances		
	Assistante financière	Salimata Karama	74.45	07 01 44 36	Finances		
I.L	Assistant Ressources humaines	Aliou Barry	74.70	07 01 44 08	114		
	Assistant principale RH	Rachel Danho	74.41	07 01 44 06	102		
Informatique	Assistant Informatique	Souleymane Diallo	74.59	07 01 44 61	210/211		
	Lan manager	Nehla Touré	74.59	07 20 12 00	210/211		
Logistique	Assistant logistique & Services généraux	Jean-Pierre Aboa	74.54	07 01 44 07	107		
	Commis bureau d'ordre	Moussa Koné	74.62	07 01 44 37	109		
	Chauffeur principal/messenger	Florent Aka	74.58	07 01 44 60	Bur chauff.		
	Chauffeur/messenger	Jules Soubleanou	74.58	07 01 44 63	Bur chauff.		
	Chauffeur principal/messenger	Aboubacar Kalambry	74.58	07 01 44 48	Bur chauff.		
	Chauffeur/messenger	Appolinaire Kouassi K.	74.58	07 60 53 02	Bur chauff.		
Accueil	Chauffeur/messenger	Jean-Claude Tawa	74.58	07 60 53 04	Bur chauff.		
	Chauffeur/messenger	Roger Abouanou K.	74.58	07 01 44 64	Bur chauff.		
	Chauffeur/messenger	Sylla Ibrahim		08 08 01 27	Elections		
	Réceptionniste/standardiste	Stéphanie Seri	74.00	07 98 39 34	100		
	Entrée personnel		74.56				
	Entrée visiteurs		74.57				
	Salle de conférences		74.42				

Maj : 12/06/08

N.b. Appel local : composez 0 + N° d'appel ; international : composez \*440+00 Code pays+N° ; \*441+...